



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Réactivité

REEMPLACEMENT ET RENFORT



Gain de temps



**Des compétences
territoriales**

pour garantir
la continuité du service public

Souplesse
d'intervention

REEMPLACEMENT ET RENFORT

**Vous avez
une mission
à assurer...**

**Vous
recherchez
du
personnel
qualifié...**

Le CDG 35 vous propose un agent itinérant opérationnel et disponible rapidement. Sur votre sollicitation et selon vos besoins (durée, fonctions, compétences...), la prestation Remplacement et Renfort prend en charge toutes les étapes : recrutement, affectation, suivi...

DOMAINES d'intervention

- > **Affaires générales, juridiques et financières** : assistant(e) de service à la population, gestionnaire finances/marchés publics/RH/urbanisme..., secrétaire de mairie, directeur(rice) général(e) des services...
- > **Services techniques** : agent de maintenance des bâtiments, agent d'entretien des espaces verts, technicien voirie, informaticien(ne), dessinateur(rice), responsable de service...
- > **Restauration collective** : agent de service, cuisinier, responsable de cuisine...
- > **Petite enfance** : agent de surveillance, ATSEM, auxiliaire de puériculture, éducateur(rice) de jeunes enfants, responsable des affaires scolaires...
- > **Environnement** : agent de collecte, coordonnateur(trice) déchèterie, technicien eau, directeur(rice) SMICTOM...
- > **Santé** : auxiliaire de soins, aide à domicile, infirmier(ère)...
- > **Culture** : agent de bibliothèque, directeur(rice) de conservatoire de musique...

CONTENU de la prestation

- > Recherche et sélection de l'agent.
- > Gestion du dossier et des différentes affectations.
- > Préparation du salaire.
- > Suivi médical (visite d'embauche, annuelle, de reprise).
- > Gestion des absences.
- > Suivi des compétences et formations.
- > Validation des services de l'agent.

Le CDG 35 peut répondre aux demandes de profils diversifiés (sauf le domaine de la sécurité) et pour des missions de niveaux de qualification et de responsabilité très différents.

Avantages pour la collectivité

- Solution d'intérim clé en main.
- Réactivité et connaissance de la FPT.
- Fidélisation d'un vivier d'agents qualifiés.
- Suivi des compétences.
- Facturation des heures de présence uniquement.
- Affiliation du CDG 35 à l'UNEDIC (allocation chômage).
- Contrôle de la masse salariale.

Avantages pour l'agent non titulaire

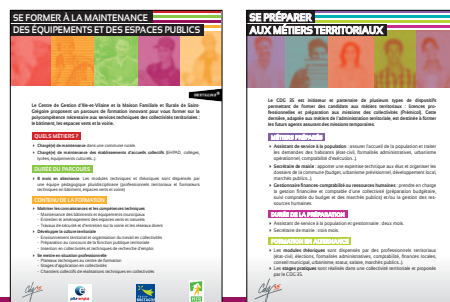
- Statut d'agent public.
- Suivi et évaluation au fil des missions.
- Formations (continues, préparation aux concours).
- Cumul d'expériences.
- Employeur unique.
- Équipements de protection individuelle.
- Indemnisation des déplacements domicile-travail.

La constitution du **VIVIER**

Le service Mobilité-Emploi-Compétences apporte un soin tout particulier à la recherche et à la sélection des agents itinérants pouvant intervenir en collectivité.

- > **Les personnes possédant déjà une expérience pratique en collectivité** (chargé de mission, comptable, gestionnaire urbanisme, agent d'accueil...) ou des compétences techniques spécifiques (cuisine, secrétariat, espaces verts, petite enfance...) sont sélectionnées en priorité.
- > **Les candidats motivés par un projet professionnel territorial** intègrent les dispositifs de préparation aux missions des collectivités :
 - **Prémicol** pour les métiers de secrétaire de mairie et d'assistant de service à la population ;
 - **Formation Agent de Maintenance des Équipements et des Espaces Publics** pour les métiers de chargé de maintenance dans une commune rurale ou dans un établissement d'accueil collectif (EHPAD, collège, lycée, équipement culturel...) ;

- **Licence Professionnelle Métiers de l'Administration Territoriale** pour les métiers de gestionnaires spécialistes des finances et des marchés publics, de l'urbanisme et des affaires foncières, des ressources humaines et de l'action sociale ;
- **Licence Professionnelle Métiers Techniques des Collectivités Territoriales** pour le métier de cadre technique ;
- **Master DGSCI** (Direction Générale des Communes et des Structures Intercommunales) à destination des Directeurs Généraux des Services (DGS) en exercice ou en devenir.



L'IMPLICATION déterminante des collectivités

- > Grâce à ces dispositifs et à la variété des missions de remplacement, l'insertion vers les collectivités représente une **centaine d'agents itinérants par an**, dont plus de **90 % des personnes formées**.
- > Le succès de ces formations, basées sur l'alternance entre théorie et pratique, repose principalement sur la qualité de l'accueil réservé en collectivités chaque année.



MESURES D'INCITATION DES COLLECTIVITÉS POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Une dispense de facturation est proposée à chaque collectivité d'accueil. Elle est appliquée dès que la collectivité sollicite la prestation Remplacement et Renfort et correspond à une prise en charge par le CDG 35 de :

- **2 jours, soit 14 heures**, pour la formation d'assistant de service à la population
- **3 jours, soit 21 heures**, pour la formation d'agent de maintenance des espaces et établissements publics
- **3,5 jours, soit 24,5 heures**, pour la formation secrétaire de mairie
- **6,5 jours, soit 45 heures**, pour les licences professionnelles

Cette mesure prend effet à la fin de la période de formation et est proportionnelle à la durée du tutorat.

La prise en charge par le CDG 35 des gratifications accordées aux stagiaires de l'enseignement supérieur.

Des objectifs **COMMUNS**

- > Constituer un **creuset de recrutement pour les employeurs et un tremplin pour les candidats**, en réduisant les écarts entre la formation et la diversité des débouchés.
- > Cette " **pépinière départementale** " est entretenue pour et par les collectivités. En accueillant les débutants en stage, puis en leur permettant de se professionnaliser au fil des missions, elles participent au renouvellement des savoir-faire des agents territoriaux. Ce type d'actions s'avère aujourd'hui nécessaire dans chacun des secteurs de l'emploi.

NIVEAU DE PRESTATIONS	Types de mission <i>(selon le profil de poste et l'expérience de l'agent)</i>	Des métiers dans toutes les filières selon le profil de poste et l'expérience de l'agent <i>(exemples)</i>
	Activité courante	Manutentionnaire, agent de saisie
	Activité spécialisée	Assistant de service à la population, agent d'entretien des espaces verts, secrétaire, ATSEM
	Gestion courante	Instructeur de dossiers d'urbanisme, d'aide sociale, comptable, éducateur de jeunes enfants, secrétaire de mairie monoposte
	Gestion spécifique	Gestionnaire marchés publics, finances, urbanisme prévisionnel, secrétaire de mairie encadrante
	Technicité et encadrement	Secrétaire général, chargé de mission, responsable de service technique, bibliothécaire
	Expertise et direction	DGS ou DGST, informaticien

TARIFS

- > Les tarifs horaires sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration du CDG 35.
- > Des tarifs réduits sont accordés pour les missions supérieures à un an.
- > Retrouvez le détail des tarifs sur le site du CDG :
[www.cdg35.fr/Rubrique " Connaitre le CDG 35/Les prestations aux collectivités "](http://www.cdg35.fr/Rubrique%20%22Connaitre%20le%20CDG%2035/Les%20prestations%20aux%20collectivites%22)

CONTACTS

SERVICE MOBILITÉ - EMPLOI - COMPÉTENCES

Demandes de missions

- > Par téléphone : 02 99 23 42 61
- > Par courriel :
 - carole.bastide@cdg35.fr
 - julie.fourre@cdg35.fr
 - loic.herve@cdg35.fr